



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales

Question écrite n° 45456

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur l'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales qui ne cesse de se réduire. Alors que la suppression de la taxe d'habitation a abouti à une mise sous tutelle des collectivités qui sont désormais dépendantes de l'État et des transferts budgétaires, le Gouvernement leur demande 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires pour le nouveau quinquennat. Depuis 2014, les collectivités locales ont déjà significativement participé au redressement des comptes publics, avec plus de 46 milliards d'euros. Pourtant, malgré cet effort considérable, l'État n'a pas réduit son déficit qui est même reparti à la hausse en volume depuis 2018, hors dépenses liées au covid-19. L'État continue de s'endetter pour son fonctionnement et aucune réforme n'est prévue pour retrouver un équilibre budgétaire et endiguer la spirale de sa dette. A *contrario*, les régions, départements, intercommunalités et communes maintiennent leur équilibre financier, avec des budgets de fonctionnement obligatoirement à l'équilibre et des emprunts circonscrits au financement des investissements. Dans ce contexte, le nouvel effort de 10 milliards d'euros demandé, avec une suppression annoncée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), apparaît déconnecté de la réalité des territoires. Ce prélèvement supplémentaire sur leurs moyens va à l'encontre de la relation de confiance pourtant indispensable entre l'État et les collectivités, pour assurer le bon fonctionnement des services publics au bénéfice de tous les Français. Il lui demande par conséquent quelles garanties vont être apportées aux collectivités territoriales sur la stabilité de leurs ressources pour les années 2022-2027.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45456

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2022](#), page 3105

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)